

Je soussigné Marquillies En charge de l'Église
Paroissiale de monv, aurois reçu de M. Boiteau
depositaire des deniers provenant de la vente des meubles
deux Charles Gilbere La somme de vingt six livres
deux sols pour droits dus à la fabrique pour
L'enterrement de la femme du S. Augustin Gilbere
Lequel 30. auroit 1770 *Deuxième*

Bon à payer pour M. Boiteau, qu'il
remettra pour Comptant au Trésorier de la
Paroisse du S. Gilbere qui devra supporter
ces frais. Québec le 15. 7. 1770.

Plus la somme de neuf livres pour le Devoir
A. Mabane J. des P. C.

262461

D 40558

26.^h 2^h alafobagiu
autredem

9
35.^h 2

M Dechunary

Aut = 279^h M^s

384 = 1/4
105 =

quillod

Déclaration par serment fait par alexandre
Dionne d'ailly de la mort de la l' a l'occasion
de la demande de l'ad. ouellet = 26 2461

40557

lequel ad. qui a communance avec Jean Baptiste Nadau
marry de l'ad. ouellet, a abandonné cette dernière
depuis deux ans passés, et n'a fait aucun travail
sur la terre auz, domes, et laus très négligent, &
L'arrest = Alexandre Dionne

Pierre Doucet lequel après serment fait de ce dire vérité
ad. qui a plus de deux ans, qui a communance
quelc Nadau a abandonné non seulement l'ad. ouellet,
sa femme, mais même son bien qui a négligé
par sa mauvaise conduite que même il a dissipé
en vend. les arimans qui étoient sur la terre —
Pierre Doucet

Louis Michaud après serment de ce dire vérité ad.
qui a une parfaite communance de la mauvaise
conduite de Nadau, qui a abandonné sa femme
et négligé son bien, et la laisse sans dessous ce
qui a même communance quelc Nadau
a vendu un cheval en son allant, et même
qui a vendu une paire de boeuf mais ne s'en

Si étoit du feu enterré de la V. ouelles
qu'ils tous ce qu'ils ont dit seroit — deux
signer Louis mi chaud.

Affirmé à la Cour à Kamouraska
le 15^{me} du Mars 1771.

J. Mabane